



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Service de contrôle animalier

CANDIAC, le 6 avril 2018 – La Régie intermunicipale de police Roussillon tient à vous informer de certains changements concernant le service de contrôle animalier sur le territoire qu'elle dessert, soit les villes de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Animaux domestiques

Pour signaler les animaux domestiques errants ou abandonnés, ainsi que les animaux morts, vous devez contacter la SPCA Roussillon au 450 638-9698.

Animaux non domestiques (mouffettes, marmottes, ratons laveurs, etc.)

Si vous éprouvez des problèmes impliquant des animaux non domestiques, vous devez faire appel à une firme privée comme l'entreprise suivante recommandée par la SPCA :

- Faunex au 1 888 321-3286

Animaux sauvages (chevreuils, coyotes, ours, etc.)

Pour signaler la présence d'animaux sauvages errants, malades ou blessés partout sur le territoire, veuillez contacter le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages morts sur une route numérotée, veuillez contacter le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 1 877 346-6763.

Pour signaler la présence d'animaux sauvages morts ailleurs que sur une route numérotée, sur une rue résidentielle ou un terrain privé par exemple, contactez les travaux publics de la ville.

-30-

Section relations médiatiques
514 918-4483

Communiqué: 2018-033